



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôtels

Question écrite n° 4207

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales si une simple mesure de bon sens ne lui paraît pas s'imposer à l'égard de la circulation des personnes : le rétablissement des fiches d'hôtel qui, jusqu'en 1974, permettaient aux hôteliers d'être en sécurité et à la police d'effectuer des contrôles dans les meilleures conditions d'efficacité. Puisque les citoyens honnêtes n'ont rien à craindre des contrôles d'identité, il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable de rétablir les fiches d'hôtel, que la France a connues, sans préjudice apparent pour nos concitoyens et pour la sécurité de tous.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4207

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3426